

# **SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS**

**LE 3 AVRIL 2018**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018;
4. 1<sup>re</sup> période réservée à l'assistance;
5. Administration générale :
  - 5.1 Dérogation mineure de M. Robert Laprise pour l'immeuble situé au 5841, route 111 Ouest afin de régulariser l'implantation du garage contigu sur la propriété;
  - 5.2 Servitude de tolérance d'empiétement par la Ville d'Amos en faveur du 691, 1<sup>re</sup> Rue Ouest;
  - 5.3 Adjudication du contrat pour les travaux de réfection du chemin Rivest;
  - 5.4 Adjudication du contrat pour les travaux d'infrastructures des chemins Veillette, Croteau et de la route 395;
  - 5.5 Adjudication du contrat pour des travaux de pavage, bordures et trottoirs – 8 sites;
  - 5.6 Octroi d'un contrat pour la réalisation de la mise à jour de la Politique culturelle de la Ville d'Amos;
  - 5.7 Octroi d'un contrat pour la réalisation de la mise à jour de la Politique familiale / MADA de la Ville d'Amos;
  - 5.8 Engagement d'un technicien spécialisé;
  - 5.9 Autorisation de signer une entente de partenariat avec le Club Rotary d'Amos concernant l'organisation d'une exposition;
6. Procédures :
  - 6.1 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1007 fixant les tarifs d'électricité de la Ville d'Amos et les conditions de leur application;
  - 6.2 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1008 fixant les conditions de services de la Ville d'Amos et leur application;
  - 6.3 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1009 concernant la gestion de la Forêt récréative Dudemaine;
  - 6.4 Avis de motion et projet de règlement n° VA-998 – traitement des élus;
  - 6.5 Avis de motion et projet de règlement n° VA-987 concernant une taxe de secteur pour la rue Edgar-Jolin pour l'exercice financier 2018;
7. Dons et subventions :
  - 7.1 Programme de soutien aux organismes des arts et de la culture;
  - 7.2 Demande d'aide financière de la Petite boutique d'Amos pour leur projet d'agrandissement;
  - 7.3 Autorisation de signer des ententes de contribution financière avec différentes entreprises;

8. Informations publiques;

8.1 ;

9. 2<sup>e</sup> période réservée à l'assistance;

10. Levée de la séance.